

**DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP**  
Paragraphe II.5.2.1 de la note de service n° 2018-133 du 7-11-2018

Cochez la case oui ou non pour chaque situation et fournir pour chaque réponse positive les pièces justificatives correspondantes.

Les agents qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent demander un dossier au Service Médical Infirmier et Social et le renvoyer avec l'ensemble des pièces précitées au plus tard le lundi 17 décembre 2018 (voir fiche 3).

Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
Je suis Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (voir fiche 3)			- Copie de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou copie de la carte d'invalidité <sup>1</sup> - Toutes pièces attestant que la mutation améliorera mes conditions de vie
Mon/ma conjoint(e) est Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (voir fiche 3)			- Copie de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou copie de la carte d'invalidité - Toutes pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapé ou malade
Mon enfant est reconnu handicapé ou souffre d'une grave pathologie			- Toutes pièces relatives au suivi médical - Toutes pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de mon enfant

<sup>1</sup> Veuillez renvoyer ce formulaire accompagné de l'un des deux documents afin que le service DP3 Mouvement Interdépartemental vous octroie la bonification de 100 points qui est attribuée d'office au candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi.